



Le Synalaf se réjouit de la signature de l'arrêté du 28 janvier qui respecte le mode de production bio français.

En 2011, le Synalaf, en tant que syndicat de défense de l'aviculture fermière biologique et Label Rouge, s'était vivement opposé au projet de développement d'une production de poulets biologiques qui seraient abattus avant l'âge de 81 jours.

Cette pratique, non contraire à la réglementation européenne de l'agriculture biologique, s'avérait dangereuse pour la stabilité des filières françaises et incohérente avec les principes de l'élevage biologique tels qu'ils sont perçus dans notre pays.

L'arrêté signé le 28 janvier dernier par le gouvernement Français conforte la position défendue depuis toujours par le Synalaf.

Cette signature montre aussi le refus de niveler par le bas le segment de marché qui regroupe le bio, l'AOP, l'IGP et le label rouge ; ce dont se réjouit le Synalaf qui se bat pour offrir un niveau irréprochable de qualité gustative aux consommateurs.

Pour rappel, plusieurs arguments justifient la position du Synalaf :

- 1) L'agriculture biologique est positionnée dans notre pays en tant que **Signe officiel de la qualité et de l'origine** (SIQO). Le consommateur français attend donc légitimement un niveau satisfaisant de qualité gustative des produits bio (85% des consommateurs selon le dernier baromètre de l'Agence bio), notamment en « prêt à cuire » ou en découpe (cuisses, filets...).
- 2) Depuis plus de 40 ans, le consommateur repère ce niveau de qualité par la présence de la mention « **fermier - élevé en plein air** » ou « **fermier - élevé en liberté** » associé au logo AB. Or ces poulets biologiques ne pourraient recevoir cette mention réglementaire qui nécessite un abattage au plus tôt à 81 jours.
- 3) Techniquement, une production de poulets de 70 jours se traduirait par une intensification de l'élevage incompatible avec l'image du bio perçue en France.

CONTACT PRESSE

Eric CACHAN - Président du SYNALAF : 06 81 68 32 61

Agnès LASZCZYK - Directrice du SYNALAF : 01 48 06 43 94

Véronique DELFAU - Service de presse SYNALAF : 01 53 32 28 33